



Résister, Revendiquer, Reconquérir !

Le 11^{ème} congrès de l'Union Départementale de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière de l'Essonne, réuni le 15 juin 2018 à Evry, réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens.

Le Congrès de l'UD FO 91 situe son action dans le droit fil des résolutions adoptées par la quasi-totalité des 3 500 délégués réunis lors du Congrès confédéral qui s'est tenu à Lille du 23 au 27 avril 2018.

Contre la régression sociale, c'est Résister !

Le congrès partage notamment la conclusion de la Résolution générale qui affirme :

« Le Congrès soutient l'ensemble des syndicats FO, du public comme du privé, en combat et qui se mobilisent pour une juste répartition des richesses, pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à une logique d'individualisation de la société visant à « déprotéger » tous les travailleurs.

Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient dans une multitude de secteurs dans les EHPAD, la fonction publique, Air France et Aéroport de Paris, la grande distribution, les banques, etc.

Le Congrès affirme en particulier son total soutien aux cheminots en grève depuis plusieurs semaines, et à la fédération FO des cheminots. Le Congrès exige le retrait du projet de loi, le maintien du statut particulier des cheminots, ainsi que le maintien du service public ferroviaire. Le Congrès apporte son soutien indéfectible aux travailleurs dans la lutte, en France et dans le monde entier.

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible.

Il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés. »

Le congrès de l'UD FO 91 réaffirme son opposition : au pacte de responsabilité, à la loi Macron I, la réforme territoriale, à la loi El Khomri, aux Ordonnances Macron/Pénicaud, à la loi ORE (Parcoursup)... et exige le retrait de ces contre réformes.

Le congrès condamne : les annonces de SMIC régionalisés, du prélèvement à la source de l'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques), présageant la fusion de l'IRPP et de la CSG.

Le congrès renouvelle son soutien aux actions engagées dans le département par ses syndicats et toutes les actions à venir :

- dans le secteur de la santé, contre les suppressions de postes et les mesures d'économies remettant en cause les acquis des personnels à l'Hôpital Sud Francilien d'Evry-Corbeil, pour le maintien de la maternité de Dourdan, contre la fermeture programmée des hôpitaux d'Orsay, de Longjumeau et de Juvisy sur Orge qui supprime centaines de lits et d'emplois et restreint l'accès aux soins de proximité, contre la fermeture de l'hôpital Joffre,
- dans les écoles, contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui désorganise le service des enseignants et des agents territoriaux (ATSEM, animateurs...), contre les fermetures de classes, de postes, et des Centres d'Information et d'Orientation.
- dans le commerce, contre les suppressions de milliers emplois au siège et dans les magasins Carrefour,
- à la Caisse primaire d'assurance maladie, contre la fermeture de plus de la moitié des centres d'accueil existants et contre les nouvelles suppressions d'emplois,
- à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis contre le manque d'effectifs et de moyens

matériels qui remettent en cause la sécurité...

- chez les cheminots, contre la réforme ferroviaire qui vise à détruire le statut et privatiser la SNCF par l'ouverture à la concurrence.

Contre la régression sociale, c'est Revendiquer !

SALAIRES

Pour le congrès, l'augmentation générale des salaires demeure une revendication prioritaire. Il est de même des pensions, des retraites, des minima sociaux, de l'allocation adulte handicapé, de l'instauration de la prime transport obligatoire pour tous les salariés, et d'un SMIC à 1 370 euros net par mois, équivalent à 80% du salaire médian.

DEFENDRE LES STATUTS, LE CODE DU TRAVAIL ET LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le congrès rappelle que les Statuts, le Code du travail et les conventions collectives doivent s'appliquer de manière pleine et entière à l'ensemble des travailleurs.

Le congrès exige le maintien du principe de faveur et de la hiérarchie des normes des textes, donc l'abrogation de la loi Travail et des ordonnances Macron.

Le congrès revendique l'abandon du programme « Action publique 2022 », que le gouvernement Macron/Philippe souhaite mettre en œuvre dans la continuité de ses prédécesseurs. Le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique, garant de l'indépendance des fonctionnaires, contre toute forme d'individualisation des carrières et des rémunérations.

Le congrès revendique le maintien du statut et du régime particulier des cheminots, l'abrogation de la loi ferroviaire adoptée le 14 juin 2018.

EMPLOI

Le congrès rappelle que le CDI à temps plein est la norme dans le Privé.

Le congrès exige une réelle politique de ré-industrialisation, favorisant l'activité et l'emploi.

Le congrès condamne la chasse aux chômeurs et leur stigmatisation permanente, alors qu'ils sont victimes de la politique ultralibérale portée par Macron/Philippe.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le congrès dénonce l'individualisation des relations sociales à travers des objectifs, qui bien souvent sont inatteignables. C'est l'une des sources des « Burn-Out » et de suicides de salariés.

Le congrès affirme que l'amélioration des conditions de travail passe d'abord par la satisfaction des revendications. Il rappelle l'obligation légale, faite aux employeurs, de résultat quant à la protection de la santé des travailleurs.

Le congrès s'oppose à toute augmentation de la durée légale du travail, aujourd'hui à 35h, et revendique la réduction du temps de travail hebdomadaire sans diminution de salaire.

Le congrès revendique le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche. Il condamne la généralisation du travail du dimanche (remise en cause de la convention 106 de l'OIT), de soirée et de nuit.

La congrès revendique le maintien de la médecine du travail et condamne toute tentative de substitution par la médecine généraliste sous tutelle du patronat.

COMBATTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET LUTTER POUR L'EGALITE

Le congrès rappelle que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire : « à travail égal, salaire égal ».

Il revendique la requalification des temps partiels imposés en temps pleins.

Le congrès souligne l'importance de l'action syndicale en faveur de l'emploi salarié des personnes en situation d'handicap et se prononce contre tout accord inférieur au pourcentage prévu par la loi en matière d'emploi direct. Il dénonce la diminution programmée des ressources de l'AGEFIPH.

Le congrès rappelle que la lutte contre toutes les formes de discrimination est un aspect essentiel de l'action syndicale.

Le congrès condamne la volonté gouvernementale qui, à travers la loi Elan, vise à diminuer les objectifs de logement pour les personnes handicapées.

PROTECTION SOCIALE - SANTE

Le congrès tient à réaffirmer son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale qui consistent, notamment, à protéger les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature.

Il rappelle que la Sécurité Sociale de 1945 est un outil de progrès et de solidarité collective, basé sur le principe « cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ».

Le congrès se prononce contre l'augmentation de la CSG et pour sa suppression. Il exige l'arrêt de la

politique d'exonération des cotisations sociales qui contribue à « fabriquer le déficit de la Sécu ».

Le congrès revendique la création d'une couverture dépendance dans le cadre de la Sécurité Sociale et condamne l'instauration d'une journée de travail forcé et gratuit pour financer cela.

Le congrès dénonce les différentes Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) qui impose la suppression de milliers de postes. Ce qui se traduit par de nombreuses fermetures d'accueil en Essonne au détriment des assurés et du personnel.

Le congrès s'oppose toujours à la loi Bachelot « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) et à la loi Santé Touraine qui se traduit en Essonne par la volonté de fermer les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy, Orsay, par la fermeture de l'hôpital de Joffre et de nombreux services hospitaliers. L'éloignement des structures hospitalières du patient est criminel.

Le congrès exige l'abrogation des lois Bachelot et Touraine.

Le congrès condamne la chasse aux chômeurs par les radiations à tour de bras. Il considère que la lutte contre le chômage passe en priorité par la défense des emplois existants.

Le congrès condamne la double peine subite par les victimes du libéralisme. Virés, radiés et maintenant, montrés du doigt parce que les chômeurs bénéficient de prestations sociales. Le congrès rappelle que les chômeurs ne bénéficient que de leur salaire différé, leur argent.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le congrès affirme son attachement à l'éducation permanente qui permet la promotion professionnelle et sociale de l'ensemble des travailleurs, ce qui s'oppose à l'enfermement appelé « adaptabilité », « employabilité »...

Le congrès revendique le retour du CIF supprimé par un leurre intitulé « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Le congrès soutient les revendications de son syndicat FO de l'AFPA, et exige avec lui le rétablissement d'un financement national de l'AFPA et la confirmation de ses missions pour délivrer des formations qualifiantes aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Concernant la formation professionnelle initiale, le Congrès revendique l'accès de tout jeune à une formation professionnelle qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux. En cela, il s'oppose à la substitution des titres et diplômes nationaux par des blocs de compétences pour ne répondre qu'à une demande d'employabilité locale et immédiate. Le Congrès s'oppose au pilotage et au financement de

la formation professionnelle par les branches professionnelles qui accélèrent le processus de remise en cause des titres et diplômes. Il dénonce également l'organisation de la mise en concurrence de la formation professionnelle scolaire et de l'apprentissage, contenue dans le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Il réaffirme la nécessité de maintien de la formation professionnelle sous statut scolaire dans les lycées professionnels.

DEFENSE DE L'ÉCOLE REPUBLICAINE

Attaché à l'école laïque et républicaine fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès condamne toutes les mesures qui, dans l'Éducation Nationale, conduisent à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation des programmes et à l'éclatement des diplômes.

Le congrès revendique l'abrogation de la loi dite de « refondation de l'école » (loi Peillon 2013), qui fournit le cadre de toutes ces contre-réformes.

Le congrès revendique le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, permettant aux bacheliers d'accéder à la filière universitaire de leur choix.

RETRAITE

Le congrès revendique l'abrogation de tous les textes qui visent à retarder l'âge légal de départ à la retraite et à la diminution des pensions.

Le congrès réaffirme son attachement au système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle et exige le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux. Il rejette le projet gouvernemental de régime universel de retraite par points.

Le congrès rappelle ses revendications : départ à la retraite à 60 ans à taux plein, le retour aux 37,5 annuités de cotisations (sur les périodes cotisées ou validées) et le calcul des retraites sur les dix meilleures années pour le privé et le maintien des six derniers mois pour le public.

Le congrès revendique un taux de remplacement à 75% du salaire moyen et une revalorisation des retraites et pensions indexées sur les salaires.

Le congrès exige le retrait de la CSG supportée par les retraités qui ont déjà cotisé toute leur vie professionnelle.

LA JUSTICE PRUD'HOMALE

Le congrès dénonce les contre-réformes : la loi « Macron » du 6 août 2015, la loi « travail » du 8 août 2016 et les ordonnances « Macron/Pénicaud » de septembre 2017 visant à décourager les

travailleurs justiciables d'agir pour faire respecter leurs droits. Il en exige l'abrogation.

Le congrès revendique des moyens en temps et financiers pour une meilleure indemnisation des conseillers prud'homaux.

DROIT SYNDICAL ET LIBERTE SYNDICALE

Le congrès confirme son opposition aux dispositions liberticides découlant de la position commune (du MEDEF, CGPME, CFTD et CGT), qu'il condamne.

Le congrès exige l'abrogation des contre-réformes qui ont réduit et vont réduire encore la représentation des travailleurs du privé comme du public.

Le congrès revendique le maintien et le retour de toutes les instances DP, CE, CHSCT.

Le congrès s'oppose à la volonté de supprimer les Commissions Administratives Paritaires (CAP) garantes de l'égalité de traitement des fonctionnaires.

Il s'oppose à toutes tentatives de remise en cause ou restriction des droits de grève et de manifester.

Le congrès réclame la libération de tous les militants syndicaux et ouvriers condamnés, persécutés pour avoir manifesté, milité pour la création de syndicats libres et indépendants.

Le congrès revendique le retour à la liberté totale de désigner des délégués syndicaux et autres représentants syndicaux, ainsi que la liberté de négocier en application de la recommandation de l'OIT.

Le congrès réaffirme son attachement au paritarisme et dénonce l'ingérence des pouvoirs publics dans la négociation collective nationale et interprofessionnelle.

Le congrès condamne les tentatives de remises en cause des locaux syndicaux, notamment ceux de la Bourse du Travail de l'Essonne, où loge l'Union Départementale. Ni le délogement, ni la précarité du bail, ni l'étranglement financier ne sont acceptables. La Bourse du Travail d'Evry est un haut lieu de la défense des intérêts particuliers des travailleurs, le

congrès appelle tous les militants syndicalistes à rester vigilants quant à la suite donnée et les conditions dans lesquelles seront maintenues les organisations syndicales dans leur bourse du travail historique, créée à leur initiative et en particulier par l'action de la CGT-FO Essonnienne.

L'ensemble de ces attaques correspondent à la volonté affichée de mettre à mal les organisations libres et indépendantes. C'est une grave remise en cause de la démocratie et de la République Sociale.

LES SERVICES PUBLICS, C'EST LA REPUBLIQUE

Le congrès revendique le rétablissement d'un véritable Service Public de proximité et condamne son démantèlement au bénéfice des maisons des services au public, véritable supercherie.

Le congrès dénonce la chimère de la fausse proximité des services publics virtuels des sites internet et des applications « SMARTPHONE ». Rien ne remplacera le contact humain.

Le congrès appelle tous ses militants à se mobiliser dans le cadre des élections dans la fonction publique. Chaque adhérent doit faire campagne auprès de son entourage pour voter et faire voter FORCE OUVRIERE.

Le congrès rappelle que ces élections auront une portée essentielle sur la représentativité de notre organisation à tous les niveaux.

Contre la régression sociale, c'est Reconquérir !

Face à cette situation historique de recul social et d'attaques d'une portée sans précédent, le congrès réaffirme qu'il fait sienne la conclusion de la Résolution générale du dernier congrès confédéral. C'est dans ce sens, que le congrès appelle à la résistance contre toutes les contre-réformes annoncées et à la reconquête des droits confisqués par les gouvernements sur commande du patronat.

Le congrès appelle tous les militants de l'Essonne à s'inscrire dans la dynamique qui ouvrira des perspectives de progrès social.

Le congrès rappelle que rien n'a été obtenu sans un réel rapport de force. Que jamais, une grève par « délégation » n'a fait bouger les lignes sur l'ensemble.

Le congrès, conscient que seule une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur pourra faire aboutir nos revendications, demande à toutes les structures FO de l'Essonne de se tenir prêtes à répondre aux appels de l'Union Départementale, de l'URIF et de la Confédération qui iront dans ce sens.

Adoptée à l'unanimité